

29/02/2012

La mise au point sur le retard dans la construction du collège de Pégomas

jean raymond vinciguerra,pegomas,concas

Bonjour,

Il y a une dizaine de jours, dans une interview du maire de Pégomas parue dans l'édition locale de Nice Matin, Gilbert Pibou (maire de Pégomas) affirmait que si le département n'avait toujours pas construit le collège de Pégomas, c'était dû au fait que le Conseiller Général du canton siégeait dans l'opposition au Conseil Général.

La réalité est tout autre et pour ne prendre qu'un exemple : le 1er canton de NICE a un conseiller général socialiste, ce qui n'a pas empêché le département de faire des investissements très importants dans les deux collèges du secteur Segurane (Vieux Nice) et Port Lympia (Port).

Le maire de Pégomas allait jusqu'à prétendre que s'il avait été élu les choses seraient allées plus vite. Cela appelait une mise au point, que j'ai adressée à Nice Matin le mercredi 22 Février et qui n'est toujours pas parue.

Ci-dessous, la réponse aux propos de Gilbert Pibou me mettant en cause dans le retard de construction du collège de Pégomas. Je sais, c'est long, mais c'est plus difficile d'être précis pour expliquer un problème que de réduire le discours en désignant un bouc émissaire...

Bien cordialement,

Jean-Raymond Vinciguerra

Le maire de Pegomas estime que l' Ouest du département est un « parent pauvre » en matière d' investissements départementaux ; il omet que le Conseil Général a construit une gendarmerie à Pegomas, réalisé le contournement de sa commune, subventionné à plus d' un million d' Euro la construction d' une école communale, subventionné une halte garderie, participé à la création d' une structure multi-accueil, aménagé le vallon de Gratte-Sac, le cumul des ces trois dernières interventions avoisinant le million d' euro... Pour ne citer que quelques investissements que j' ai soutenus et qui sont intervenus à Pegomas ces 5 dernières années.

Dans la foulée, il affirme que la construction du collège de Pégomas n' a pas commencé parce que le Conseiller Général est membre de l' opposition et « n' est pas écouté au Conseil Général » de là à dire que si le peuple élit un opposant il faut congédier le peuple, il n' y a plus qu' un tout petit pas à franchir.

En fait, le Maire de Pégomas, qui n' estime pas nécessaire de me rencontrer, n' a aucune idée du fonctionnement de l' assemblée départementale.

Un petit rappel des procédures s' impose :

La commission jury du Conseil Général, dont je fais partie, a choisi le projet de collège intégrant piscine et gymnase le 24 novembre 2008.

Le permis de construire, déposé le 30 Juillet 2010 a été signé par le maire de Pégomas le 21 décembre 2010.

Pourquoi a-t-on mis deux ans entre les deux procédures ? C' est simple, le projet a été confronté à un marchandage sur la participation financière de la Communauté d' Agglomération Pôle Azur Provence au financement du Gymnase du collège.

En effet, le Conseil Général demande aux collectivités qui accueillent des gymnases neufs de participer au surcoût qu' il y a entre un gymnase de « type B » construit classiquement par le Conseil Général, et un gymnase « de type C » bénéficiant d' aménagements supplémentaires surtout utiles aux associations communales ou intercommunales qui utilisent le gymnase hors temps scolaire.

La communauté d' agglomération a mis près de deux ans à reconnaître, d' intérêt communautaire, le classement en catégorie C du gymnase du futur collège de Pégomas et à accepter de signer une convention financière avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la délibération a été adoptée le 17 septembre 2010 par la CAPAP. La signature du permis de construire a suivi trois mois après mais trop tard pour que le projet soit intégré dans les budgets 2011 déjà bouclés.

Ainsi, à cause des attermoissements de la CAPAP, aucun marché n' a pu être instruit en 2010 pour le projet de Pégomas et ce sont deux autres constructions de collège qui ne posaient aucun problème de relation avec les collectivités d' accueil qui ont été inscrits, celui d' Antibes et celui de Cannes (à l' Ouest du département d' ailleurs).

Enfin, il faut constater que les budgets du Conseil Général depuis 2010 sont en très nette décroissance, celui consacré aux constructions neuves de collèges (hors gymnases) est passé de 22.950.000 Euro en 2008 à 9.410.000 en 2010 et 7.800.000 Euro en 2011. Il est difficile dans ces conditions d' intégrer plus de deux constructions neuves et encore en les programmant sur deux ans.

Pour conclure, le retard ne provient donc pas d' une mésentente entre la Présidence du Conseil Général et le Conseiller Général du canton, mais plutôt semble-t-il d' un manque d' efficacité du maire de Pégomas au sein de la communauté d' agglomération dont il est l' un des vice-présidents... Par ailleurs, s' il y a un problème politique entre le département et certains élus de l' ouest du département il apparaît qu' il est plutôt interne aux différentes composantes de la droite locale...

Une fois ces nécessaires précisions énoncées, il reste que la croissance démographique locale sur le sud du territoire de la CAPAP est 3 fois supérieure à la moyenne départementale et que la construction de ce collège est une nécessité.

Je propose à nouveau au maire de Pégomas de travailler et de militer ensemble pour sa construction afin de l' obtenir dans un consensus retrouvé, prenant exemple sur ce que nous avons su faire avec le Sénateur-Maire de Grasse, le Conseiller Général de Grasse-Nord et moi-même, malgré nos différences, pour obtenir l' engagement départemental de réalisation des dernières tranches de la Pénétrante Cannes-Grasse.